



Association Baie de Douarnenez Environnement

10 impasse des filets bleus 29100 Douarnenez

Téléphone : 06 77 62 58 03 - courriel : bdze29@gmail.com

<http://baiedouarnenezenvironnement.over-blog.com>

Douarnenez, le 6 septembre 2018

Objet : enquête publique pour une demande d'autorisation Centrale Biogaz de Kastellin

Madame la commissaire,

Notre association Baie de Douarnenez Environnement tient à vous alerter sur les conséquences pour le bassin versant de la baie de Douarnenez du plan d'épandage proposé à l'enquête publique.

Le plan d'épandage est en contradiction avec le plan algues vertes

Nous pouvons évaluer à 38 tonnes par an la quantité d'azote qui sera déversée sur les terres du bassin versant algues vertes de la baie de Douarnenez. (150,9 tonnes de digestat sont épandues au total et 25,7 % des surfaces d'épandage sont situées sur le bassin versant : calcul réalisé à partir des données p22 et 37 du rapport ainsi que la carte 11).

Le plan algues vertes 1 (PLAV1 2010/2015) de la baie de Douarnenez prévoyait une réduction des flux d'azote de 140 tonnes sur le bassin versant de la baie de Douarnenez soit 28 tonnes par an. <http://www.sagebaiededouarnenez.org/site/wp-content/uploads/2013/11/LA-CHARTRE-DE-TERRITOIRE-2012-2015-BAIE-DE-DOUARNENEZ1.pdf>

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne 2016-2021 indique que les Schéma de Gestion des Eaux (SAGE) « possédant une façade littorale sujette à des proliférations d'algues vertes établissent un programme de réduction des flux d'azote ». Cette préconisation est suivie dans le Schéma de Gestion des Eaux (SAGE) de la Baie de Douarnenez signé en décembre 2017.

Le Plan Algues Vertes 2 (PLAV 2 2017-2021) prévoit une baisse de 100 tonnes d'azote pour 2021, soit 20 tonnes par an.

Le plan d'épandage prévoit d'épandre 38 tonnes d'azote par an sur un territoire qui bénéficie de financements publics pour diminuer de 20 tonnes par an sa pression azotée.

Les données concernant le territoire algues vertes manquent de précision

Il est prévu que le digestat soit « épandu en substitution d'effluents d'élevage et d'engrais minéraux » mais il manque un tableau synthétique établissant cette égalité entrée/sortie pour le bassin versant algues vertes de la baie de Douarnenez. De plus la compensation par une baisse des apports d'engrais minéraux est loin d'être acquise car depuis le début du plan algues vertes, la consommation d'engrais minéraux ne diminue pas tant autour de la baie que sur l'ensemble du territoire breton.

Les deux tiers de l'azote épandue viennent d'activités externes à l'agriculture

Plus des deux tiers des matières traitées dans la centrale biogaz de Kastellin ne sont pas d'origine agricole (p27). Si « l'épandage agricole est une pratique vieille comme l'agriculture » (p14) les excès actuels de l'épandage sont liés au nombre d'animaux et à la pression toujours croissante des acteurs non agricoles : boues de STEP, boues industrielles, déchets des abattoirs, et maintenant digestat. Le plan d'épandage propose d'épandre un digestat d'origine non agricole sur le bassin versant d'une baie à algues vertes où les excédents d'azote sont loin d'être résorbés.

La protection de la zone conchylicole autour de la baie n'est pas évoquée

Les précautions pour éviter la pollution de l'eau sont évoquées dans le rapport (p170). On s'étonne de lire que sont exclues « *les zones à moins de 200m des lieux de baignades* » sans aucune mention concernant la bande de protection conchylicole à 500m du rivage, comme si les dérogations accordées systématiquement par la préfecture étaient de droit.

Le dossier concernant la « valorisation agricole externe » est inexistant

En dehors des 150,9 tonnes d'azote contenu dans les 18 267 tonnes de digestat (liquide + solide) il y a des matières solides en sortie de presse à vis et de centrifugation qui génèrent 60 tonnes d'azote et doivent être compostées. Comment ? Par quelles exploitations ? Quel poids de ces 60 tonnes supplémentaire d'azote dans les bilans ? Quelle sécurité lors d'un process qui présente des risques sanitaires, en particulier l'aspergillose pulmonaire ?

Les contrats entre les partenaires ne sont pas présentés

L'unité de méthanisation Kastellin gérée par l'entreprise VOL V est en relation avec de nombreux partenaires en particulier pour les fournisseurs de matière et pour les « prêteurs » de terre. A aucun moment de l'enquête les contrats liant ces partenaires ne sont évoqués, pas même les flux financiers qui accompagnent ces flux de matière. Quelle rémunération pour les fournisseurs ? Quelle rémunération ou quel coût pour les prêteurs ? Quels bénéfices pour VOL V ? Les péripéties autour de l'entreprise Synutra à Carhaix montre que les conditions économiques et financières de ce plan d'épandage devraient être présentées à l'enquête de façon transparente.

Le gigantisme du projet : en Alsace les projets de nouveaux méthaniseurs ne sont aidés qu'à la condition que la taille des élevages n'augmente pas. Ici, nous avons une unité de méthanisation qui à elle seule produit **chaque année** une quantité d'azote (210 tonnes) équivalente à ce que les plans algues vertes 2 et 3 se propose d'éliminer en 9 ans pour 2027, soit 100 tonnes pour 2021 et 110 tonnes de 2021 à 2027, sur le bassin versant algues vertes de la baie de Douarnenez (28000 ha, plus de 400 exploitations).

Nous sommes en présence d'une méga centrale qui devrait avoir comme obligation d'exporter son azote ou de l'éliminer, non de jouer sur une proximité peu coûteuse pour s'en débarrasser en augmentant la pression azotée là où elle est déjà excédentaire. Nous sommes en zone d'excédent structurel (ZES) ou en Zone d'Action Renforcée (ZAR) et la méthanisation est présentée dans le PLAV 2 comme une solution pour exporter l'azote vers des territoires en déficit et non l'inverse.

Avis de Baie de Douarnenez Environnement :

Epandre chaque année 38 tonnes supplémentaires d'azote sur le territoire d'une baie à algues vertes avec des excès de bactéries sur les plages (la plage du Ris a été fermée 6 fois cet été) et contamination continue des coquillages (voir les interdictions de cueillette sur la baie), alors qu'un deuxième plan algues vertes de diminution de la pression azotée vient tout juste d'être signé, voilà la contradiction majeure du dossier présenté à l'enquête. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons, madame la commissaire enquêtrice de donner un avis défavorable au plan d'épandage tel qu'il est présenté à l'enquête.

Jean Hascoet président de Baie de Douarnenez Environnement

